

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)



Référence : Allume feu Laine de bois

Version : 1

Créée le : 05/04/2018

Modifiée le : 26/06/2019

Page 1 sur 9

1. SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Allume Feu Laine de bois

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

1.2.1 Utilisations pertinentes = Produit utilisé pour l'ignition de combustibles solides dans appareils les ménagers

1.2.2 Utilisations déconseillées = Aucun

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur : STG FRANCE

Le Capitole – 55 avenue des Champs Pierreux

92012 NANTERRE, FRANCE

Téléphone : 01.55.17.72.50

Fax : 01.55.17.72.72

Contact : Mr Alci Debieuvre

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Numéro Orfila (Centres anti-poison France) : 01 45 42 59 59

2. SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

2.1.1 Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Sans classification

2.2 Eléments d'étiquetage :

Marquage selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit : Allume feu à base de Laine de bois

Contient : Non applicable

Pictogramme de danger : Non applicable

Mention d'avertissement : Non applicable

Mention de danger : Non applicable

Conseils de prudence :

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun

3. SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance

3.2 Le produit est un mélange

Commentaire sur les composants : Ne contient pas de composant dangereux

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)



Référence : Allume feu Laine de bois

Version : 1

Créée le : 05/04/2018

Modifiée le : 26/06/2019

4. SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :



Informations Générales

Non applicable

Après inhalation :

Assurer un apport d'air frais pour une meilleure respiration.
En cas de malaises, se rendre chez un médecin.

Après contact cutané :

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas de d'irritation persistance de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire :

Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin et garder à disposition l'étiquette.

Après ingestion :

Appeler aussitôt un médecin
Ne pas se faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Inconnus

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter les symptômes.

5. SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

Agent d'extinction approprié :

Poudre sèche, mousse chimique, sable,
Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques

5.3 Conseils aux pompiers :

Garder une distance raisonnable vis-à-vis du produit.

Utiliser un appareil respiratoire indépendant et des vêtements protecteurs.

Pulvériser de l'eau en cas de flamme – Eviter de jeter dans l'environnement.

6. SECTION 6 : MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)



Référence : Allume feu Laine de bois

Version : 1

Créée le : 05/04/2018

Modifiée le : 26/06/2019

Page 3 sur 9

6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et mesure d'urgence :

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égouts / les eaux superficielle / les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Recueillir le produit. Eliminer les matériaux contaminés conformément aux règlements

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir section 8 - 13.

7. SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Les précautions habituelles de manipulation des produits chimiques doivent être observés.

Conserver à l'écart de toute source de chaleur d'ignition – Ne pas fumer. Le produit est un combustible.

Se laver les mains avant et après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver uniquement dans le paquet d'origine. Empêcher la pénétration dans le sol. Ne pas stocker avec de la nourriture ou de la nourriture pour animaux

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé et à température ambiante et à l'écart de toutes sources de chaleur.

Durée de stockage : Longue sous conditions normales

7.3 Utilisation (s) finale(s) particulière(s) :

Voir la section 1-2.

8. SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition : Aucune

8.1.2 Limites Biologique : Non établi

8.1.3 PNECs et DNELs : Non établi

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Techniques appropriées : Bien ventilé

8.2.2 Protection corporelle : Hygiène basique – éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection des yeux

Pas de protection nécessaire pour une utilisation normale

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)



Référence : Allume feu Laine de bois

Version : 1

Créée le : 05/04/2018

Modifiée le : 26/06/2019

Page 4 sur 9

	En cas de doute, utiliser des lunettes de protection (EN 166 :2001)
Protection des mains	Pas de protection nécessaire pour une utilisation normale En cas de doute, utiliser des gants anti-chaleur (EN 374)
Protection de la peau	Pas de protection nécessaire pour une utilisation normale En cas de doute, utiliser des vêtements de protection (EN 340)
Protection respiratoire	Pas de protection nécessaire pour une utilisation normale
Risques thermiques :	Aucun
8.2.3 Contrôle de l'environnement :	Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle pour prévenir ou limiter les émissions

9. SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Forme :	Solide
Couleur :	Beige
Odeur:	Type paraffine
Seuil odeur :	Non requis
PH :	Non applicable
Point d'ébullition :	Non applicable
Point Eclair:	Non applicable (Contient de la cire de Paraffine 200-240°C)
Inflammabilité (Solides, gaz)	Taux de combustion < 2.2mm/s – Temps de combustion > 45s
Limites d'explosion :	Non applicable
Propriétés oxydantes	Non
Pression de vapeur/gaz :	Non applicable
Densité:	Non déterminé
Densité apparente (kg/m3)	Non applicable
Solubilité dans l'eau :	Pratiquement insoluble
Coefficient de partage :	Non déterminé
Température auto-ignition :	Pas d'auto-ignition
Décomposition :	Non déterminé
Viscosité :	Non applicable – Produit solide
Propriétés explosives :	Non explosif

9.2 Autres informations :

Aucune.

10. SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)



Référence : Allume feu Laine de bois

Version : 1

Créée le : 05/04/2018

Modifiée le : 26/06/2019

Stable lors d'une utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique :

Stable sous conditions environnantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Réactions avec des agents oxydants forts

10.4 Conditions à éviter :

Voir Section 7.2

10.5 Matières incompatibles :

Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun produit de décomposition dangereux connu

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë

Produit
ATE-mix, inhalation (poussière), > 5mg/l 4h
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg
ATE-mix, absorption, > 2000 mg/kg

Lésions oculaires graves/irritation :

Ne contient pas une substance pertinente qui répond aux critères de classification. Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Corrosion cutanée/irritation :

Ne contient pas une substance pertinente qui répond aux critères de classification. Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Ne contient pas une substance pertinente qui répond aux critères de classification. Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Ne contient pas une substance pertinente qui répond aux critères de classification. Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Ne contient pas une substance pertinente qui répond aux critères de classification. Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Mutagenèse :

Ne contient pas une substance pertinente qui répond aux critères de classification. Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction :

Ne contient pas une substance pertinente qui répond aux critères de classification. Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Les données

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)



Référence : Allume feu Laine de bois

Version : 1

Créée le : 05/04/2018

Modifiée le : 26/06/2019

Cancérogénicité :	toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Ne contient pas une substance pertinente qui répond aux critères de classification. Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Dangers d'Aspiration :	Ne contient pas une substance pertinente qui répond aux critères de classification. Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Informations complémentaires :	Aucune

12. SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité :

Comportement dans l'environnement :	Non déterminé
Comportement en station d'épuration :	Non déterminé
Dégradabilité biologique :	Le produit est biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non établi

12.4 Mobilité dans le sol : Non établi

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Sur la base de toutes les informations disponibles, ne doit pas être classé comme PBT ou vPvB respectivement

12.6 Autres effets néfastes : Aucun connu

13. SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Il n'est pas possible de déterminer un code de déchet pour ce produit conformément au catalogue européen des déchets (CED), car il est uniquement possible de le classer en fonction de son utilisation par le client. Le code de déchet doit être déterminé au sein de l'UE en liaison avec l'opérateur d'élimination des déchets.

Produit

Élimination dans une usine d'incinération conformément à la réglementation des autorités locales. Pour le recyclage, consultez le fabricant.

N° de déchet (conseillé) : 150203

Emballages contaminés : Les packaging contaminés peuvent être recyclés

N° de déchet (conseillé) : 150102

14 SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Transport terrestre selon ADR/RID =	Non applicable
Navigation intérieure AND =	Non applicable
Transport maritime conformément à IMDG =	Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)



Référence : Allume feu Laine de bois

Version : 1

Créée le : 05/04/2018

Modifiée le : 26/06/2019

Page 7 sur 9

Transport aérien conformément à IATA/ICAO = Non applicable

14.2 Nom d'expédition approprié ONU

Transport terrestre selon ADR/RID =	N'est pas classé comme « Marchandise dangereuse »
Navigation intérieure AND =	N'est pas classé comme « Marchandise dangereuse »
Transport maritime conformément à IMDG =	N'est pas classé comme « Marchandise dangereuse »
Transport aérien conformément à IATA/ICAO =	N'est pas classé comme « Marchandise dangereuse »

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport terrestre selon ADR/RID =	Non applicable
Navigation intérieure AND =	Non applicable
Transport maritime conformément à IMDG =	Non applicable
Transport aérien conformément à IATA/ICAO =	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport terrestre selon ADR/RID =	Non applicable
Navigation intérieure AND =	Non applicable
Transport maritime conformément à IMDG =	Non applicable
Transport aérien conformément à IATA/ICAO =	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport terrestre selon ADR/RID =	Non
Navigation intérieure AND =	Non
Transport maritime conformément à IMDG =	Non
Transport aérien conformément à IATA/ICAO =	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Cf section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15 SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)



Référence : Allume feu Laine de bois

Version : 1

Créée le : 05/04/2018

Modifiée le : 26/06/2019

Page 8 sur 9

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

REGLEMENTATIONS UE

1991/689 (2001/118) ; 2010/75 ; 2004/42 ; 648/2004 ; 1907/2006 (REACH) ; 1272/2008 ; 75/324/EEC (2016/2037/EC) ; (EU) 2015/830 ; (EU) 2016/131 ; (EU) 517/2014

REGLEMENTATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR (2019) ; IMDG-Code (2019, 39. Amdt.) ; IATA-DGR (2019)

REGLEMENTATIONS NATIONALES

GB : EH40/2005 Workplace exposure limits (Second Edition, published December 2011)

- Respecter les restrictions d'emploi pour les personnes : Aucune
- VOC (2010/75/CE) : 0%

15.2 SECURITE CHIMIQUE

Non applicable

16 SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.2 Autres informations

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)



Référence : Allume feu Laine de bois

Version : 1

Créée le : 05/04/2018

Modifiée le : 26/06/2019

Page 9 sur 9

Eléments modifiés

SECTION 2 a été ajouté : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB

SECTION 4 a été ajouté : Si une irritation des yeux persiste, prenez un avis médical

SECTION 4 a été ajouté : Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin et garder à disposition l'étiquette.

SECTION 7 a été ajouté : Les précautions habituelles de manipulation des produits chimiques doivent être observés.

SECTION 8 a été ajouté : Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle pour prévenir ou limiter les émissions

SECTION 8 a été ajouté : Vêtements de protection (EN 340)

SECTION 9 a été ajouté : Pas d'auto-ignition

SECTION 9 a été ajouté : Durée de combustion [x]

SECTION 9 a été ajouté : Taux de combustion [x] mm/s

SECTION 12 a été ajouté : Aucun connu

16.3 Informations complémentaires

Pour rappel, la fourniture spontanée d'une FDS n'est pas obligatoire pour des substances non classées comme dangereuses, non PBT/vPvB ou non inscrites sur la liste candidate, ni pour des mélanges non classés comme dangereux. De même, un fournisseur de mélanges n'a pas l'obligation de transmettre une FDS sur requête du client sauf si le produit concerné contient certaines substances à des concentrations supérieures aux seuils définis (cf. article 31(3) de REACH).